

SIREN : 824 773 923 R.C.S Cahors

NOM : ..... PRÉNOM : .....  
 ADRESSE : ..... CODE POSTAL : ..... VILLE : ..... PAYS : .....  
 TÉL. DOMICILE : ..... TÉL. PORTABLE : .....  
 EMAIL : .....

**ANIMAL** (Nombre, Genre et Race - Reportez-vous aux conditions générales de ventes et tarif) : .....

PARTICIPANTS AU SEJOUR	Services à réserver à l'avance
Nom, Prénom, Date naissance ..... ..... ..... .....	<input type="checkbox"/> Location TV + antenne (**) uniquement mobil-home <input type="checkbox"/> Location antenne seule (**) uniquement mobil-home <input type="checkbox"/> Vente de draps jetables : ____ personnes <input type="checkbox"/> Option « lits faits à l'arrivée » <input type="checkbox"/> Forfait ménage au départ

(\*\*) : payant en juillet et août

### CONTRAT DE LOCATION D'UN HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

<i>Sélectionnez la résidence de votre choix ; en cas de location multiple, indiquez le nombre de chaque type de résidence :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Mobil home 2/4 (1ch 1 sdb)</li> <li><input type="checkbox"/> Mobil home 4/6 (2ch 1 sdb)</li> <li><input type="checkbox"/> Mobil home 6/8 (3ch 1 sdb)</li> <li><input type="checkbox"/> Tente Lodge 4 personnes (2ch sans sanitaire)</li> <li><input type="checkbox"/> Tente Lodge 5 personnes (2 ch - lit étage sans sanitaire)</li> </ul>	<b>Pour la période du : ..... à 16h00 au ..... à 12h00.</b> Prix de la location choisie ..... EUR ) Frais de dossier .....12 EUR ) La taxe de séjour est incluse dans le tarif de la location. La réservation de la location ne deviendra effective qu'après confirmation de la réservation par le camping. Le solde du séjour devra être réglé le jour de votre arrivée. Un dépôt de garantie de 250 EURO sera versé par le client le jour de son arrivée ( voir conditions de vente). En cas de départ anticipé, aucun remboursement ne sera effectué.
--	---

### CONTRAT DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE CAMPING

<i>Merci de préciser :</i> θ Tente θ Caravane θ Camping-car <i>Dimensions approximatives maximum (auvent compris) :</i> ..... X ..... mètres	<b>Pour la période du : ..... à 16h00 au ..... à 12h00</b> Prix de l'emplacement ..... EUR Frais de dossier .....12 EUR La taxe de séjour est incluse dans le tarif de la location La réservation de l'emplacement ne deviendra effective qu'après confirmation de la réservation par le camping.
---	---

#### MODE DE REGLEMENT DE L'ACOMPTE

La réservation ne pourra être confirmée qu'après réception d'un acompte de 30% de la réservation soit un montant de : ..... EUR, payable :

θ **VACAF – Numéro Allocataire.....**

θ **Par chèque à retourner au Camping 46 Rainettes – Le Bourg – 46250 Goujounac**

θ **Par chèque vacances à retourner au Camping 46 Rainettes –Le Bourg – 46250 Goujounac**

Je soussigné ..... déclare accepter les conditions de réservation et de location précisées sur ce document. J'ai également pris connaissance des documents « Tarif, conditions de vente et règlement ». C'est donc en connaissance de tous ces documents que je rempli ce contrat de location. Il est entendu que la location ne sera effective qu'après réception de la confirmation du loueur.

Fait à : ....., le .....

Signature du LOCATAIRE précédée de la mention «lu et approuvé »

## Conditions de ventes Camping 46 Rainettes \*\*\*

### **1. REGLEMENTS**

Un versement d'acompte de 30% vous sera demandé à votre réservation. Dès réception du règlement d'acomptes, vous recevrez un email de confirmation sur lequel figureront les informations pratiques de votre séjour. L'intégralité sera ensuite à régler le jour de votre arrivée.

### **2. MOYENS DE PAIEMENTS ACCEPTÉS**

- Chèque bancaire ou postal, à l'ordre du Camping 46 Rainettes (comptes français uniquement).
- Carte bancaire : Eurocard, Mastercard, Visa
- Chèques Vacances

### **3. CAPACITE**

Le nombre de personnes mentionné par logement dans nos tarifs correspond à l'occupation maximale autorisée compte tenu de l'équipement disponible. Il ne peut être dépassé pour des raisons de sécurité et d'assurance.

La location d'un emplacement ou d'un hébergement de type meublé de tourisme, mobile-home ou tente implique la totale acceptation des conditions de ventes par les parties contractantes.

### **4. LOCATIONS**

Location d'emplacements :

Nous mettons à votre disposition un emplacement nu, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes, pour y installer votre tente, votre caravane ou votre camping-car.

Le prix emplacement : Il s'agit d'un prix par nuit d'occupation pour 2 personnes, une installation et un véhicule. Les emplacements sont disponibles à partir de 16h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 12h00 le jour du départ. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire. Ce forfait donne accès librement aux infrastructures sanitaires, aux services de l'accueil, à la piscine, aux aires de jeux et aux animations (en juillet-août). Suppléments : Les personnes (adultes ou enfants) ou éléments supplémentaires présents sur l'emplacement (deuxième véhicule, animal, etc.) font l'objet d'un coût journalier.

A noter : l'attribution des places est réalisée sans distinction dans l'ordre d'enregistrement des réservations. La Direction se réserve la possibilité de modifier l'affectation de l'emplacement à l'arrivée du campeur.

Location d'hébergements :

Définition des saisons de location : Se référer aux fiches de tarifs.

Périodes et durée de location : Les locations sont possibles pour une semaine ou à la nuit hors juillet-août. En juillet-août, les hébergements sont loués à la semaine du samedi au samedi selon disponibilités.

Le tarif de location comprend : la location de l'hébergement, les charges (eau, électricité dans la limite de 200 kW par semaine), l'accès aux services de l'accueil, à la piscine, aux aires de jeux et aux animations (en juillet-août).

Les locations sont disponibles à partir de 16h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 12h00 le jour du départ. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire.

Cession, sous-location: Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée.

Dépôt de garantie : Les locataires devront fournir à leur arrivée un dépôt de garantie dont le montant apparaît sur les tarifs. Ce dernier sera restitué dans son intégralité le jour du départ après un état des lieux et un inventaire de sortie satisfaisants.

Dans le cas contraire il sera prélevé sur le dépôt de garantie :

- La valeur des objets manquants
- Un montant forfaitaire de 80€ pour des installations nettoyées de façon insuffisante.
- Le montant des réparations en cas de dégradation du fait de l'occupant.
- Les dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt de garantie seront à la charge du client après imputation sur le dépôt de garantie.

### **5. REGLEMENT DU SEJOUR**

La réservation du séjour ne devient effective qu'après confirmation par nos services et règlement par le locataire d'acomptes. Les frais de dossier sont de 12€.

Emplacement – Locations : Le solde du séjour doit être réglé le jour de votre arrivée.

Un dépôt de garantie de 250 EURO sera versé par le client le jour de son arrivée. Celui-ci lui sera restitué qu'après un inventaire effectué le jour du départ du client et après constatation de la conformité de ce dernier à l'état primitif des lieux. A défaut de conformité, il sera fait une déduction des frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré.

### **6. MODIFICATION DE SEJOUR**

Possibilité de modification sous réserve de disponibilité.

### **7. ARRIVEES RETARDEES / DEPARTS ANTICIPES**

En l'absence de message écrit du campeur, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement ou l'hébergement deviennent disponibles 40H après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipé.

### **8. PROMOTIONS – VENTES DE DERNIERE MINUTE**

Lors de ces occasions, il est possible que pour un même séjour, les clients aient payé des prix différents. Les clients ayant payé le prix le plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement représentant la différence de prix qu'ils ont payé et le prix promotionnel. Les réductions ne sont en aucun cas cumulables avec les promotions.

### **9. ANNULATIONS**

Annulation de séjour par le Camping 46 Rainettes AVANT votre arrivée : En cas de force majeure, la direction se réserve le droit d'annuler votre séjour pour des raisons de sécurité. Si vous avez d'ores et déjà quitté votre domicile, nous vous proposerons de vous reloger dans un autre hébergement similaire sans supplément.

Si aucune de ces offres ne vous satisfaisait, l'intégralité des sommes versées vous serait remboursée ; aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.

Annulation de séjour par vous-même AVANT votre arrivée : celui-ci devra avertir par écrit le camping (courrier suivi, email avec demande d'accusé réception). A défaut, le client sera tenu du paiement de la totalité des sommes dues au titre du contrat. Le camping vous rappelle que selon l'article L.121-20-4-2° du code de la Consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournis à une date selon une périodicité déterminée.

En cas de maladie grave, accident grave ou décès et sur présentation d'un certificat médical ou de décès nous vous rembourserons l'intégralité de votre règlement. Pour tout séjour annulé de plus de 30 jours avant la date d'arrivée, et n'entrant pas dans les clauses d'annulations mentionnées ci-dessus, nous retiendrons l'équivalent de 15% du montant total de votre séjour. Pour tout séjour annulé dans les 30 jours précédant la date d'arrivée, interrompu ou non consommé pour quelque raison que ce soit, la totalité du montant du séjour réservé sera redevable ou restera acquise au Camping 46 Rainettes.

### **10. ANIMAUX**

Nos amis les animaux domestiques sont admis dans nos locations et emplacements sous votre entière responsabilité

### **11. RECLAMATIONS**

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre recommandée avec A.R. dans les 30 jours qui suivent le séjour.

### **12. Règlement intérieur**

Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat.

**Pour préparer votre séjour** : Il est indispensable de vous munir de votre linge de lit (draps, taies d'oreillers)

En cas d'arrivée tardive ou d'empêchement de dernière minute, il est impératif de prévenir nos services.

La clef de votre location vous sera remise à votre arrivée.

Il est strictement interdit d'allumer un feu sur le domaine.

Pendant votre séjour, nous vous demandons de respecter tous les balisages et consignes de sécurité telles qu'elles vous seront affichées, et de restituer les clefs de votre location.

Le jour de votre départ, les locations doivent être libérées avant 12h. Il vous est demandé de laisser l'endroit aussi propre que vous l'avez trouvé. Un service facultatif de ménage vous est proposé pour la somme de 80€.

